

Une autre vie s'invente ici

Délibération 2019 CS 28 du Comité Syndical

du Parc naturel régional du Luberon

Objet : EVOLUTION DU PROGRAMME SEDEL ET CREATION D'UNE MISSION SPECIFIQUE AUX ECONOMIES D'EAU DESTINEE AUX COLLECTIVITES

L'an deux mille dix-neuf et le 28 mars à 17 h, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 22 mars 2019, se sont réunis à la Maison du Parc à Apt sous la présidence de Dominique SANTONI.

Le quorum était atteint avec 63 présents (44) ou représentés (19) pour 51 requis.

Etaient présents :

Mesdames, Danièle NEGRIN, Geneviève JEAN, Valérie DELONNETTE, Anne-Cécile REUS, Nadine SARTO-BARANCOURT, Marie-Thérèse CARMAGNOLE, Anne-Marie CHEYREZY, Yolande PRIMO, Mireille BOR, Marie-Claire FEREOUX, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Paule DAPRES, Gisèle MAGNE, Catherine SERRA, Sabine GATIN, Dominique SANTONI, Sylvie FARE, Nathalie CZIMER-SYLVESTRE, Elisabeth AMOROS.

Messieurs Mickaël CAVALIER, Roland PETIET, André BERGER, Paul GRANIER, Alessandro POZZO, Jacques DECUIGNIERES, Jean-Pierre LEROUX, Claude BADOCC, Alain CAHOUR, André BOUFFIER, Alain DEILLE, Bernard FRAYSSINET, Pierre BENAS, François DUPOUX, Gérard MATHERON, Jean-Pierre PEYRON, Ludovic BONNET, Alain SAGE, José YEVENES, Serge SARDELLA, Stéphane SAUVAGEON, Jean-Alexandre MOUSSET, Frédéric SACCO, Paul FABRE, Christian CHENEZ.

Avaient donné pouvoir :

Mesdames

Mariane DOMEIZEL à Geneviève JEAN
Jacqueline COMBE à Valérie DELONNETTE
Gaëlle LETTERON à Nadine SARTO-BARANCOURT
Christiane NAJI à Gisèle MAGNE
Roselyne GIAI-GIANETTI à Stéphane SAUVAGEON
Jacqueline BOUYAC à Nathalie CZIMER-SYLVESTRE
Suzanne BOUCHET à Elisabeth AMOROS

Messieurs

Sergio ILOVAISKY à Mickaël CAVALIER
Michel RUFFINATTI à Roland PETIET
Félix BOREL à Alain SAGE
Philippe ROUX à Jacques DECUIGNIERES
Christian AUTARD à André BERGER
Didier PERELLO à Jean-Pierre LEROUX
Francis FARGE à Claude BADOCC
Christian RUFFINATTO à Alain CAHOUR
Jérôme DE LUCA à Sabine GATIN
Pascal DEPOISSON à Mireille BOR
Philippe DAUMAS à Paule DAPRES
Jean-François LOVISOLO à Dominique SANTONI

Était également présente : Isabelle CHANOURDIE, suppléante de la commune d'Ansouis

Etaient excusés : Mesdames Danielle BRUN, Noëlle TRINQUIER.

Messieurs Rémy RAYE, Christian MOUNIER, Max RASPAIL, Julien AUBERT.

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex
Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr • www.parcduluberon.fr

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret ministériel le 20 mai 2009 et notamment ses objectifs A.2.3 « Protéger et gérer de façon cohérente l'eau et les rivières » et B.2.11 « Conforter des pratiques naissantes d'économie d'énergie et d'utilisation d'énergies renouvelables » ;
Vu le SDAGE 2016/2021 et le classement en bassins déficitaires du Calavon, du Largue et du Lauzon ;
Vu le Schéma d'Orientation pour une Utilisation Raisonnée et Solidaire de la ressource en Eau (SOURCE) de la Région Provence-Alpes-Côte-D'Azur lancé en 2009 ;
Vu le classement en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) du bassin du Calavon Coulon (en cours) et ceux du Largue et du Lauzon le 6 avril 2010 ;
Vu le Schéma d'aménagement de la Gestion de l'Eau (SAGE) du Calavon Coulon approuvé le 23 avril 2015 ;
Vu la Charte d'engagement du Contrat de Gestion du Largue (2012/2018) et le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) du Largue approuvé le 27 avril 2018 ;
Vu la délibération du 3 février 2009 du comité syndical du Parc naturel régional du Luberon lançant la mise en œuvre du Programme SEDEL ;
Vu la délibération CS 2012-47 du 5 juin 2012 du comité syndical du Parc naturel régional du Luberon approuvant la poursuite du programme SEDEL en 2013 ;
Vu l'avis du comité de pilotage du programme SEDEL en date du 14 juin 2016 ;
Considérant le bilan très positif de l'action du Programme SEDEL auprès des collectivités bénéficiaires du territoire et le souhait de ces dernières de poursuivre cette collaboration technique et de l'étendre aux économies d'eau, avec un portage par le Parc du Luberon et un soutien financier de l'ADEME, de l'AERMC et de la Région PACA ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité :

- **VALIDE** l'évolution du programme SEDEL en créant un service à la carte destinée aux communes et EPCI permettant de traiter les questions d'économies d'énergie et/ou d'eau pour la période du 1er juillet 2019 au 30 juin 2023 ;
- **RENOMME** le Programme SEDEL en « Services d'Economies Durables En Luberon », déclinable en SEDEL Energie, SEDEL Eau ou SEDEL Energie-Eau selon le degré d'adhésion des communes afin d'y inclure la mission liée aux économies d'eau ;
- **ETABLIT** les tarifs annuels à :

Services à la carte	Communes	Villes – Communes de plus de 10 000 habitants - EPCI
SEDEL Energie	2,10 €/hab	5250 €
SEDEL Energie - Eau	2,10 €/hab + 0,30 €/hab soit 2.40 €/hab	5250 € + 2250 € soit 7500 €
SEDEL Eau	0,70 €/hab	5250 €

- **FIXE** la durée d'engagement à une période de 4 ans ;
- **VALIDE** les conventions d'adhésion destinées aux communes et aux autres collectivités (communes de plus de 10 000 habitants et EPCI) ;
- **SOLLICITE** auprès de l'AERMC (Agence de l'eau), de la Région PACA une aide financière, la plus élevée possible afin de compléter le plan de financement annuel ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en application de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,



Dominique SANTONI